Mis en ligne le 8 juillet 2025

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20250707-4-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2025

Publication le : 07-07-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 3 juillet 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Alain FERNANDEZ donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Pascale LUBIN est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.5-091

Attribution des subventions aux associations locales pour l'exercice 2025 - Cyclo-Club Tullins-Fures

Monsieur l'Adjoint en charge du Sport rappelle :

Au Budget primitif 2025 de la Commune, voté le 13 mars 2025, des crédits ont été prévus au chapitre des subventions.

La répartition du versement des subventions de fonctionnement a été approuvée lors de la même séance.

Certains dossiers ont été remis incomplets ou hors délai, mais il apparait qu'ils sont éligibles à subvention au regard des critères d'attribution établis.

Aussi,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Sport et Jeunesse du 25 juin 2025,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Approuve** l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00 euros au Cyclo-Club Tullins-Fures.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 juillet 2025
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)